

COMMUNE DE BESSE – Procès Verbal du Conseil Municipal du 05 décembre 2025 – 19h00

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Irène OUGIER, Maire.

Étaient présents : OUGIER Irène, VACHER René, BARTHELEMY Bernard, BARTHELEMY Michel, BARTHELEMY René, DOLCI Patrick, HUSTACHE Laurent, HUSTACHE Raymond, PIGNATARO Daniel, ROUX Jean-Michel

Étaient absents et excusés : Néant

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : VACHER René

La séance débute à 19h00.

Le compte rendu de la séance du 10/10/2025 est approuvé.

Délibération n°2025 12 01 : Tarifs 2026

Après délibération, le Conseil Municipal, établit les tarifs comme suit :

REMUNERATIONS :

Personnel non qualifié :	SMIC + Congés Payés
Personnel qualifié :	120% du SMIC + Congés Payés
Heure de tracteur (travaux courants) sans chauffeur :	36 €
Heure de tracteur (travaux courants) + chauffeur :	36 € + rémunération pers. Qualifié
Heure de tracteur (déneigement ou terrassement)	48 €

Heure de tracteur + chauffeur (déneigement ou terrassement): **48 € + rémunération pers qualifié**

EAU : délibérations relatives à l'adoption du règlement intérieur de l'eau et à ses éventuelles modifications / pas de modification pour 2025 ('délibération V 11 2014 du 28/11/2014 toujours en vigueur)

ASSAINISSEMENT : compétence et tarifs SACC

A rappeler qu'à ces deux facturations s'ajoutent depuis 2008 les taxes « Agence de l'Eau »; taxes qui seront recouvertes par la Commune pour le compte de l'Agence de l'eau selon un calcul imposé.

DENEIGEMENT ET PETITS TRAVAUX POUR LE COMPTE DE PARTICULIERS : **32 € / heure**

CAMPING MUNICIPAL (AIRE DE BIVOUAC DES GRANGES DU GAY) sans changement par rapport à 2025 :

• Adulste à partir de 16 ans :	5.50 € par personne et par nuitée
• Enfant de moins de 10 ans :	gratuit
• Enfant de 10 à 16 ans :	4.00 € par personne et par nuitée
• Jeton de douche	2.50 €
• Garage mort	5.50 € par jour

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE : sans changement par rapport à 2025

Pour rappel la location de la salle polyvalente n'est possible que pour les personnes inscrites sur les rôles d'impôts de la commune

Location week-end (ou 2 jours)	130 €
Location créneau supplémentaire de 24H	65 €
Location de la vaisselle	70 €

Refacturation de la vaisselle endommagée / CF délibération I 12 2016

(A noter que la location de la vaisselle se fait uniquement dans le cadre de la location conjointe de la salle polyvalente)

DIVERS TARIFS : sans changement par rapport à 2025

Locations mensuelles des garages et des box de stationnement – *appel de loyer trimestriel* :

- Ste Anne 3 €/m²/mois
- Entrée du Village 2 €/m²/mois
- Maison des Alpages 2.80m²/mois
- Résidence St André 2.70€/m²/mois)

Concessions de cimetière : 90 € pour une concession trentenaire

Duplication (papier ou numérique) d'un dossier d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) : 40 € par dossier

Abonnements à la Bibliothèque Municipale

- Abonnement individuel annuel : **5 €**
- Abonnement familial annuel : **8 €**
- Abonnement individuel vacancier : **3 €**
- Abonnement familial vacancier : **5 €**

Caution (uniquement pour les vacanciers / restituables en fin de séjour) : 30 €

Délibération approuvée

COMMUNE DE BESSE – Procès Verbal du Conseil Municipal du 05 décembre 2025 – 19h00

Délibération n°2025_12_02 : Groupement de commande Marché de voirie et gestion des eaux

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de l'Oisans a lancé une consultation en groupement de commandes pour l'entretien des voiries concernant la gestion des eaux pluviales et terrassement, pour laquelle plusieurs communes ont adhéré. Ce marché arrivant à terme, il a été décidé de relancer une consultation selon le même principe pour une durée de 4 ans.

Ce groupement permettra à chaque commune, pour ce qui la concerne, de passer directement, avec le titulaire retenu à l'issue de la procédure groupée, un marché pour l'entretien de leur voirie en gestion des eaux pluviales et terrassement avec à la clé des tarifs avantageux.

Délibération approuvée

Délibération n°2025_12_03 : Dénomination d'une rue

Le Maire rappelle l'obligation de nommer les rues et chemins sur la Commune. En vue d'une viabilisation de deux parcelles au bout de la rue de « la Grand Font », il convient de nommer ce chemin « Chemin sous la Font »

Délibération approuvée

Délibération n°2025_12_04 : Déneigement

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'assurer un déneigement de qualité de la voirie communale afin de permettre une continuité de circulation des véhicules entre 6h et 19h et ce 7 jours sur 7 pendant la période hivernale. Ces prestations ne pouvant pas être réalisées par le seul personnel technique communal (1 seul agent pendant cette période), M. HUSTACHE Damien, agriculteur, effectuera des prestations complémentaires pendant la période hivernale. Il est nécessaire de formaliser cette commande publique par la mise en place d'une convention de déneigement avec instauration d'une astreinte rémunérée. M. HUSTACHE pourra également être sollicité, en l'absence d'agent communal pour le déneigement des voies et chemins.

Délibération approuvée

Délibération n°2025_12_05 : Subventions à des associations

Le Maire informe le Conseil Municipal de demandes de subvention émanant de plusieurs associations locales. Il rappelle également que des attributions ont déjà été faites sur le budget 2025.

Il est décidé d'accorder une subvention de 500 € pour le Téléthon (les rencontres du jeudi) et une subvention de 4 500 € à la maison des alpages.

Délibération approuvée à 9 voix pour et 1 abstention

Délibération n°2025_12_06 : Parcours d'orientation

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réalisation d'un parcours d'orientation sur la commune. Dans le cadre de la diversification des activités et pour la mise en valeur du patrimoine de la commune.

Le montant de l'opération serait de 6 395,00 € HT, le coût pour la commune serait de 2 735,00 € HT après demande de subvention auprès du département de l'Isère (2 735,00 €) et prise en charge partielle par le département de l'Isère et la communauté de commune de l'Oisans.

Délibération approuvée à 9 voix pour et 1 abstention

Questions diverses :

- Urbanisme : M. FEGE a retiré son dossier de permis de construire, au lieu-dit « Les collets ».
- Chalets d'alpage : Suite aux différentes visites, un rapport est présenté au Conseil Municipal. Une réflexion est actuellement en cours concernant les conventions de location ainsi que l'entretien des chalets, dont l'état de certains est malheureusement très dégradé.
- La borne pour véhicules électriques est en cours de branchement.
- Résidence Saint André : L'installation de nouveaux systèmes de chauffages et de production d'eau chaude est terminée.
- Le traditionnel sapin de noël aura lieu le 20 décembre à 17h30.
- Le projet de réaménagement de l'aire de bivouac a été présenté au conseil municipal par la communauté de commune, lors d'une réunion spécifique. Ce projet intègre le zonage du RTM pour les zones à risques et la volonté de conserver les atouts majeurs et la capacité de l'aire actuelle. Le conseil municipal a manifesté son accord de principe par rapport aux orientations retenues. Le raccordement au réseau d'assainissement collectif reste à résoudre, car non prévu par le SACO pour l'instant

L'ordre du jour et les questions diverses étant épisés, la séance est déclarée levée à 21h15

Signatures, pour approbation

Le Maire (Présidente de la séance)

OUGIER Irène

B E S S E P V C M 2 0 2 5 1 2 0 5

Le secrétaire de séance

VACHER René